

Séance du 15 septembre 2015 à 19 heures

Commune de CAHORS – Salle des Congrès – Espace Clément Marot

Aujourd'hui, quinze septembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des Congrès – Espace Clément Marot

Etaient présents :

**53 titulaires dont 7 possédant une procuration
6 suppléants dont 1 possédant une procuration**

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU
Hélène, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET
Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme
EYMES Isabelle,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
LABASTIDE DU VERT
MAXOU
MONTGESTY
ST PIERRE LAFEUILLE

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BONNET Frédéric,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL

24 titulaires - 21 suppléants

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration à M. LABRO Didier),

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Suppléant : Mme GARRIGOU Isabelle,
Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,
Suppléant : M. PAULIN Peter,
Titulaires : Mme FAUBERT Françoise (procuration à Mme BOYER Noëlle), M. SINDOU Géraud, M. SAN JUAN Alain (procuration à M. MUNTE Serge), Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

CAILLAC

Titulaire : M. TILLOU José,

CALAMANE
CATUS

Suppléant : M. BRIS René,

Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,

Titulaires : M. TAILLARDAS Claude (procuration à M. SIMON Michel), M. VAZ Victor (procuration à M. JARRY Daniel),

DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES

Titulaire : Mme LANES Bénédicte

Titulaire : Mme BOURDARIE Paulette,

Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,

Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc,

Suppléant : M. COMBET Gil,

Suppléant : M. OUVRARD François,

GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT

Titulaire : M. CANCEIL Philippe (procuration à Mme SOLIVERES Hélène),

LAMAGDELAINE

Titulaire : M. CORMANE Jean-Pierre (procuration à Mme ARNAUDET Véronique),

Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,

Suppléant : M. BARDINA Fabien,

Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,

Titulaire : M. SABOT Aimé,

Suppléant : M. PONS Stéphane,

MECHMONT
MERCUES

Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

Titulaire : M. GALTHIE Jean-Noël,

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,

Suppléant : M. SOULIER Yves,

Titulaires : Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration à Mme ROUAT Géraldine), M. LIAUZUN Christian,

MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERS

Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

Suppléant : M. RAFFY Bernard,

Suppléant : M. BERNIOT Pierre-Jacques,

Suppléant : M. RIGAL Serge,

Titulaire : M. GILBERT Joël,

Suppléant : M. EYROLLE Jean-Louis,

Suppléant : M. NICOLAON Patrick,

Suppléant : M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Tourisme

Objet : Taxe de séjour (TS)

A été adopté à l'UNANIMITE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 15 septembre 2015

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Katia GARCIA- Laurence BERBIER
Service : Tourisme

Objet : Taxe de séjour (TS)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 15/12/14, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a mis en place une taxe de séjour unifiée sur l'ensemble de son territoire à compter du 01/01/15.

Les règles relatives à la taxe de séjour sont fixées par les articles L.2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales, reproduit dans les articles L.1442-3, L. 1443-4 du code du tourisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles dispositions sont désormais entrées en vigueur, de nouvelles catégories ont été créées (Palaces, catégorie 5 étoiles, chambres d'hôtes et emplacement dans les aires de camping-cars et parkings touristiques, de même que de nouvelles fourchettes de prix (hausse des plafonds pour les 4*, 3* et non classés).

Concernant les chambres d'hôtes qui ne peuvent plus désormais être associées à une catégorie d'hébergement avec un niveau de classement, il ne peut y avoir qu'un tarif unique. Il est donc proposé de retenir un tarif médian équivalent à un hôtel 1* (taxe additionnelle comprise) soit 0.75€.

Un tarif par tranche de 24 heures concernant les camping-cars, est fixé à 0.75€ par emplacement payant (taxe additionnelle comprise).

La loi prévoit également de nouvelles exonérations :

- pour toutes les personnes mineures alors qu'elle ne concernait auparavant que les moins de 13 ans.
- pour les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant à déterminer, pour lequel nous proposons 1€. (Hébergements associatifs non marchands par exemple).

Enfin, le décret n°2015-970 du 31/07/15, modifie la partie réglementaire du CGCT s'agissant :

- Des modalités de publicité de la taxe de séjour,
- Des obligations pour les hébergeurs et plateformes de réservation en ligne de tenir un état,

- Du recouvrement amiable de la taxe de séjour et de la procédure de taxation d'office.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée

- a- D'approuver les modifications ci-dessus et l'annexe « Gestion de la taxe de séjour »,
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE